



Développer les filières alimentaires | Révéler les territoires ruraux



Coordination technique : Roselyne JOACHIM

Auteurs :

Antoine JAN – Blezat Consulting

Florence GALLOIS BRIDE – OC2 Consultants

Février 2014

Etude préalable en vue du soutien et du développement des circuits courts de proximité

Synthèse

contexte et commande de la chambre d'agriculture

● Rappel des éléments contextuel – extraits du cahier des charges de l'étude

▶ La Chambre d'Agriculture faisait en 2013 les constats suivant :

- Une conjoncture difficile pour les exploitations en diversification : « *la conjoncture économique, les phénomènes climatiques et sanitaires ont mis à mal de nombreuses exploitations en diversification et plus particulièrement celles en productions légumières. En conséquence, le volume global de production fluctue et l'approvisionnement du marché est irrégulier* »
- Un dispositif d'aides POSEI (Programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et à l'Insularité des Départements français d'Outre-Mer) peu en phase pour les filières de diversification : « *les dispositifs d'aides à la production et à la commercialisation prévues dans le cadre du POSEI sont loin d'avoir permis d'accroître les taux de couverture des besoins par la production locale, escomptés. Les volumes diminuent et le nombre d'agriculteurs impactés par les mesures d'accompagnement reste faible* »
- Des agriculteurs qui développent des formes d'organisation afin d'investir les marchés de proximité. Ils répondent ainsi à une attente des consommateurs. La pertinence de cette étude est confortée par les conclusions des travaux du CIOM selon lesquelles « *aucun projet de développement de la production agricole ne peut exclure de catégorie sociale ou économique et doit tenir compte de la pluralité et de la diversité des producteurs et de leurs stratégies* ».

Cette étude vise, en finalité l'accompagnement des agriculteurs engagés dans des marchés de proximité pour, à terme, leur permettre de bénéficier de dispositifs de soutiens publics sur la base d'un cahier des charges à formaliser.

● Contexte financier

- ▶ Cette étude qui vise le développement de circuits courts et de proximité de commercialisation s'inscrit dans le cadre du contrat d'objectif que la Chambre d'Agriculture a signé avec l'Etat fin 2012. Son financement par les crédits du Conseil Interministériel des Outre Mer (Fonds CIOM) est sous le pilotage de l'ODEADOM, par le biais d'une convention spécifique.

● Commande de la chambre d'agriculture

- ▶ « *Cette étude consistera principalement en la fourniture d'éléments factuels et d'analyses permettant l'élaboration d'un **Cahier des Charges** pour la création, l'organisation, le fonctionnement, le suivi et l'intégration aux dispositifs d'aide, de **circuits courts de proximité**, mis en œuvre par des **agriculteurs**, sur le territoire martiniquais* »

Présentation de la méthodologie proposée

- ◉ Une méthodologie adaptée, pour bâtir un projet en phase avec les besoins des acteurs locaux
 - ▶ Pour répondre à la commande formulée par la Chambre d'Agriculture, le cabinet Blezat Consulting s'est associé les compétences d'un cabinet présent en Martinique : OC2 consultants
 - ▶ La méthodologie proposée et validée par la chambre, a été la suivante :
 - **Phase 1 : analyse des systèmes de vente directe existants**

Pour apporter un soutien adapté aux besoins des agriculteurs commercialisant en circuits courts, il convient de procéder à une analyse de la situation locale. Pour ce faire, le cabinet à procédé en 2 étapes

 - Analyse de l'offre agricole en circuits courts : entretiens, analyse statistique et bibliographique, enquêtes terrains
 - Analyse de la demande : analyse bibliographique
 - **Phase 2 : quels soutiens apporter aux producteurs ?**

Fort des résultats de l'analyse de la phase 1, les cabinets Blezat Consulting et OC2 consultants ont proposé 2 formats de solutions complémentaires :

 - Propositions opérationnelles sous formes de fiches actions : au-delà du soutien financier des producteurs à apporter par le POSEI, de nombreux besoins d'accompagnement ont émergé à l'analyse des enquêtes terrains. De ces besoins, nous avons formulé des fiches actions/accompagnement concrètes, qui peuvent associer organismes consulaires et collectivités, notamment via les territoires LEADER (Liaisons Entre Action de Développement de l'Economie Rurale)
 - Proposition de cahier des charges adapté aux aides du POSEI : en lien direct avec la commande formulée dans le cahier des charges, nous avons animé un atelier avec les principaux acteurs du territoire représentant les filières de diversification en circuits courts, afin de proposer un premier modèle de cahier des charges, adapté au système POSEI et ciblé sur les agriculteurs commercialisant en circuits courts.

Synthèse

⊙ **Soutien aux petites exploitations en circuits courts : une cible pertinente**

- ▶ Des petites **exploitations très présentes** en Martinique (63%) :
 - qui pratiquent majoritairement le Circuits Courts (CC) (82%)
 - pour qui cela représente une **large partie de leur chiffre d'affaires** (70% des exploitations en CC faisant plus de 75% de leur CA sont des petites exploitations)
- ▶ Des **petites exploitations en déclin** :
 - 56% d'exploitations en moins en 10 ans (au total), dont 76% qui font moins de 2 ha
- ▶ Soutenir voire développer les circuits courts permet donc d'agir sur une cible pertinente, en déclin

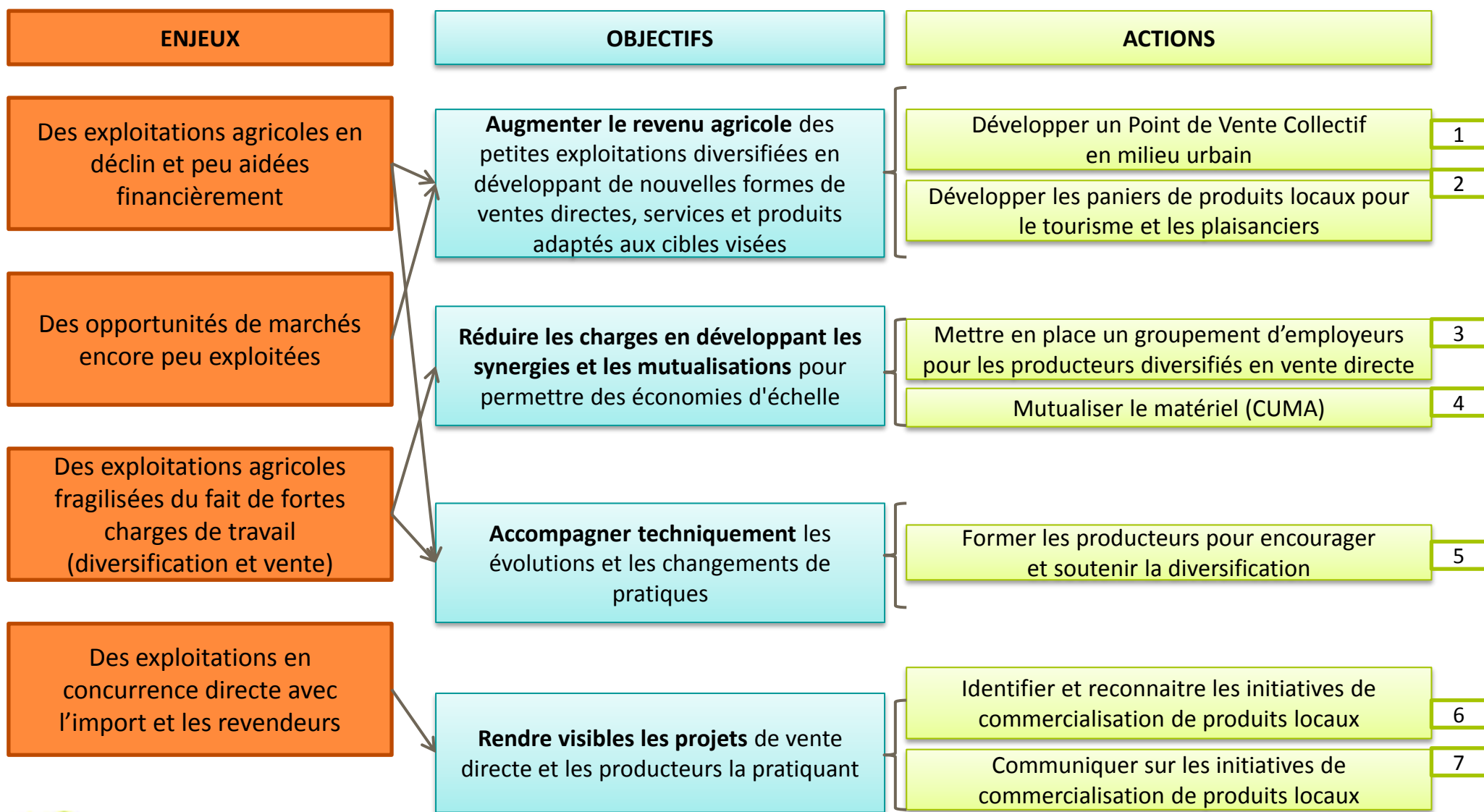
⊙ **Mais un mode de vente qui présente ses limites**

- ▶ Une **charge de travail supplémentaire** (gestion des ventes et diversification)
- ▶ Un **manque de visibilité, notamment pour les marchés associatifs**
- ▶ **Des exploitations peu soutenues financièrement** : non adhérentes aux OP (POSEI)

⊙ **Des leviers d'action qui émergent**

- ▶ **Soutien technique à la production**, notamment à la diversification des exploitation en fruits et légumes avec des variétés locales
- ▶ **Mutualisation de main d'œuvre** : des groupements d'employeurs qui pourraient voir le jour, notamment dans le cadre des marchés associatifs
- ▶ **Communication** : visibilité individuelle et collective

Plan d'actions



Les 3 options possibles pour apporter des garanties sur la commercialisation en CC à partir de produits locaux

	1 Structure agréée par la DAAF	2 Producteur agréé par la DAAF	3 Producteur déclarant vendre en CC
Description	Adhésion à une structure de commercialisation agréée par la DAAF <ul style="list-style-type: none"> • Minimum de 2 producteurs • Statuts possibles : association, SCOP, SCIC, GIEE • Capacité de traçabilité des volumes produits / vendus en CC 	Pas d'adhésion obligatoire : accès possible pour tout producteur vendant en circuit court, et agréé par la DAAF <ul style="list-style-type: none"> • Capacité de traçabilité des volumes produits / vendus en CC 	Accès possible pour tout producteur déclarant vendre en circuit court
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> • Mutualise la charge de la traçabilité des volumes • Structurant pour des actions complémentaires (formation, publicité, mutualisation de moyens de production et commercialisation, type MANA) • Apport de garanties plus important (agrément DAAF) • Facilité d'agrément pour les producteurs : prise en charge par la structure • Structure moins contraignante que l'adhésion aux OP 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'obligation d'adhésion à une structure • Apport de garanties minimums (agrément DAAF) 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'obligation d'adhésion à une structure
Inconvénients	Structure peu adaptée pour les vendeurs individuels sur les marchés communaux	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de mutualisation de la traçabilité, qui est à la charge du producteur • Perte de l'aspect structurant • Garanties plus difficiles à vérifier pour l'agrément DAAF (risque de refus ?) 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de traçabilité : déclaration sur l'honneur • Difficultés pour vérifier les déclarations : risque de fraude trop important ? • Perte de l'aspect structurant

Les options à développer

◎ Un soutien aux circuits courts par le POSEI

- ▶ Pour soutenir les exploitations commercialisant en circuits courts, la Chambre d'Agriculture souhaite les accompagner dans l'élaboration d'un **cahier des charges adapté** :
 - **aux conditions d'attribution des aides du POSEI**
 - **réservé aux producteurs commercialisant en circuits courts**
- ▶ Ce régime d'aides serait complémentaire à la stratégie de soutien par les actions décrites précédemment

RAPPEL DU PRINCIPE DE L'AIDE VISEE :



Créer un système d'aide qui soit **proportionnel aux volumes commercialisés en circuits courts**

A titre informatif, l'aide à la commercialisation du POSEI pour les producteurs en OP est de **200 à 400€/tonne** selon le produit. Pour les producteurs individuels de Guyane l'aide est réduite de 50%

- ## ◎ Les producteurs ont choisi le principe d'un agrément préalable d'une structure ou d'un producteur, mais ont formulé le souhait d'être accompagnés par la Chambre d'Agriculture afin :
- ▶ d'affiner les choix à faire sur les conditions de traçabilité dans les options n°1 et n°2 (cf pages suivantes)
 - ▶ d'affiner la définition des circuits courts (inclusion ou non de la vente directe à la ferme notamment)

Les 2 options envisagées pour apporter des garanties sur la commercialisation en CC à partir de produits locaux

	1 Structure agréée par la DAAF	2 Producteur agréé par la DAAF
Description	<p>Adhésion à une structure de commercialisation agréée par la DAAF</p> <ul style="list-style-type: none"> • Minimum de 2 producteurs • Statuts possibles : association, SCOP, SCIC, GIEE • Capacité de traçabilité des volumes produits / vendus en CC 	<p>Pas d'adhésion obligatoire : accès possible pour tout producteur vendant en circuit court, et agréé par la DAAF</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capacité de traçabilité des volumes produits / vendus en CC
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> • Mutualise la charge de la traçabilité des volumes • Structurant pour des actions complémentaires (formation, publicité, mutualisation de moyens de production et commercialisation, type MANA) • Apport de garanties plus important (agrément DAAF) • Facilité d'agrément pour les producteurs : prise en charge par la structure • Structure moins contraignante que l'adhésion aux OP 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'obligation d'adhésion à une structure • Apport de garanties minimums (agrément DAAF)
Inconvénients	<p>Structure peu adaptée pour les vendeurs individuels sur les marchés communaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de mutualisation de la traçabilité qui est à la charge du producteur • Perte de l'aspect structurant • Garanties plus difficiles à vérifier pour l'agrément DAAF (risque de refus ?)

Conclusion

① Une étude et une cible pertinentes

- ▶ Nous avons vu que la cible visée par la Chambre d'Agriculture était pertinente : du fait de la forte érosion des exploitations agricoles diversifiées et de petites tailles économiques, et du fait de la forte implication des ces même exploitations dans des stratégies de circuits courts, le levier de développement de ce mode de commercialisation pour apporter un soutien économique à ces exploitations semble être une solution adéquate
- ▶ Les résultats de la phase 1 montrent par ailleurs que de nombreux besoins d'accompagnement ressortent, tant pour développer de nouveaux marchés adaptés aux modes de consommations (tourisme, plaisances, consommateurs locaux), que pour accompagner les producteurs dans la mutation des modèles agricoles que cela implique (réduction des charges, formation...)

② Deux modes d'action complémentaires proposés

- ▶ Pour répondre au mieux à la demande formulée par la Chambre d'Agriculture, et aux constats effectués sur le terrain, nous avons donc proposé 2 modes d'actions complémentaires
- ▶ Un plan d'actions pour accompagner les producteurs dans le marché des circuits courts, et impliquer les collectivités dans la démarche
- ▶ Une ébauche de cahier des charges, validée par les principaux acteurs de la commercialisation en circuits courts du territoire, pour proposer une mutation du système d'aide POSEI, plus adapté aux producteurs commercialisant en circuits courts

③ Une dynamique à poursuivre

- ▶ Que ce soit au niveau du plan d'actions proposé ou au niveau du cahier des charges, de nombreuses bases ont été posées. Tout au long de cette étude, la Chambre d'Agriculture a permis de réunir de nombreux acteurs et d'impulser une dynamique collective autour du thème des circuits courts
- ▶ Il convient maintenant de poursuivre la démarche, et la Chambre d'Agriculture jouera un rôle d'animateur déterminant pour :
 - Impulser des projets, former les acteurs, solliciter les collectivités territoriales, pour développer les actions proposées et accompagner les agriculteurs dans le développement des circuits courts, sources de nouveaux revenus et de soutien économique
 - Animer les prochains ateliers réclamés par les acteurs, pour statuer sur les derniers points du projet de cahier des charges, et porter la démarche auprès de l'ODEADOM